

Paris,
le jeudi 15 mars 2018

Émetteur : Anne-Clémence Valette, Responsable de projet - en3s : 04 77 81 15 32 - anne-clemence.valette@en3s.fr
Pia Durand, Chef de projet formation - Ucanss : formation@ucanss.fr

Objet : Master droit social, parcours manager stratégique des organismes de protection sociale - Promotion 2018

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Les managers sont au cœur des enjeux RH et de la transformation de l'Institution. Porteurs de sens et fédérateurs des équipes, ils contribuent à la réussite collective de la Sécurité sociale. Dans un contexte d'évolution des réseaux et de renouvellement démographique, leur positionnement est complexe et leurs pratiques managériales sont sans cesse réinterrogées.

Le métier de manager stratégique permet de développer des activités de management supérieur d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Les managers stratégiques contribuent à la détermination, à la réalisation et au suivi des objectifs stratégiques de leur organisme. Par leurs actions et décisions, ils engagent l'organisme dans une stratégie de développement.

C'est pour développer, dynamiser et soutenir cette communauté des managers stratégiques qu'est mis en place le « Master Droit Social, parcours Manager stratégique des organismes de protection sociale », fruit d'un partenariat unique entre l'Ucanss, l'en3s et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le cursus de formation est sanctionné par l'obtention d'un diplôme universitaire Bac+5.

Cette formation diplômante ne s'adresse pas aux managers stratégiques titulaires des cycles de formation destinés aux cadres dirigeants, en3s et CapDir.

A la suite d'un premier cycle expérimental débuté en septembre 2017, ce dispositif est à présent intégré à l'offre de formation interbranche. Pour le cycle 2018, les inscriptions sont conduites en concertation avec les Caisses nationales.

I - LES OBJECTIFS ET PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Ce dispositif diplômant vise les objectifs de formation suivants :

- Préparer la prise de poste des managers stratégiques
- Professionnaliser les pratiques des managers stratégiques
- Développer une culture managériale commune
- Certifier les compétences des managers stratégiques

La validation de la formation et l'obtention du Master passe par un contrôle des connaissances et des compétences sous la forme d'un examen écrit qui porte sur une question de cours, et d'un examen oral qui consiste en la soutenance d'un mémoire professionnel devant un jury.

L'approche pédagogique alterne :

- des enseignements universitaires dispensés par les enseignants de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
- des enseignements animés par des intervenants de l'en3s, consultants ou professionnels de la protection sociale.

Ce dispositif débute par un diagnostic des connaissances et du savoir-être des managers apprenants permettant ainsi d'identifier leurs objectifs individuels de développement de compétences visés par le cursus. Ce diagnostic repose sur un questionnaire d'auto-évaluation et un entretien individuel avec l'Université.

La formation se déroule sous la forme de séminaires, en résidentiel. Les enseignements en présentiel se répartissent sur 6 semaines, soit 28 jours de formation sur l'amplitude totale de 9 mois. La formation demande un investissement et un travail personnel de la part des managers apprenants.

Elle s'articule autour des six thématiques suivantes :

- Module 1 : Les enjeux de la protection sociale et leurs impacts sur les organismes de protection sociale
- Module 2 : Le droit et les politiques RH au service de la stratégie des organismes de protection sociale
- Module 3 : Les spécificités du management stratégique
- Module 4 : L'évolution des organisations : approches juridiques et managériales
- Module 5 : Le pilotage de la performance et la maîtrise des règles de santé, de sécurité et la prévention des risques professionnelles
- Module 6 : Communication personnelle et savoir-être

En plus de ces enseignements, le dispositif de formation intègre des modalités d'accompagnement :

- 3 séances de coaching individuel (4,50 heures)
- de la méthodologie et de l'encadrement pour le mémoire (20 heures)
- un accès à des ressources en lignes (60 heures d'utilisation de la plateforme)

Vous trouverez en annexe la plaquette de présentation du Master.

II - LES MODALITÉS D'ACCÈS A LA FORMATION POUR LA PROMOTION 2018

Les demandes d'inscription

Elles sont à transmettre au référent de votre branche, selon les modalités communiquées par votre Caisse nationale. Pour toute demande d'information sur ces modalités, vous pouvez le contacter :

- ACOSS : Marie-Lise Thomas marie-lise.thomas@acoss.fr



- CNAM : Grégory Caunac gregory.caunac@cnamts.fr
- CNAV : Rémi Bazailles-Chaminade remi.bazailles-chaminade@cnav.fr
- CNAF : Xavier Mottard xavier.mottard@cnafr.fr
- ARS : Muriel Monrose Murielle.MONROSE@sg.social.gouv.fr

La liste des stagiaires **inscrits** à la promotion 2018 est transmise par votre Caisse nationale à l'en3s au plus tard le **04 mai 2018**.

Le dossier de candidature

L'admission à la formation est subordonnée à l'envoi d'un dossier de candidature qui est examiné par une **commission pédagogique**, composée de membres de l'en3s et d'universitaires.

Les candidats à la formation doivent être titulaires du baccalauréat et justifier d'un titre à Bac+4.

Les candidats qui ne possèdent pas ce niveau de formation initiale procèdent à une Validation des Acquis Professionnels (VAP), selon la procédure adoptée par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le dossier de candidature et le dossier de demande de VAP pour les candidats **inscrits** vous sont adressés par le référent de votre Caisse nationale.

Les dossiers de candidature et de VAP, complétés par un CV et une lettre de motivation, sont à envoyer, **au plus tard le 03 juin 2018** à l'en3s, par voie postale et par mail à l'attention de :

Anne-Clémence Valette, Responsable projet en3s
anne-clemence.valette@en3s.fr
Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S)
Direction de la formation continue
Anne-Clémence VALETTE
27, rue des Docteurs Charcot CS 13132
42031 Saint-Etienne Cedex 2

III - L'ORGANISATION DE LA FORMATION POUR LA PROMOTION 2018

La formation se déroule au château de La Verrière situé avenue de Montfort, 78320 La Verrière.

Le lancement de la promotion 2018 a lieu le 17 septembre 2018 et les dates des 6 modules de formation sont fixées comme suit :

- Module 1 : du 17 au 21 septembre 2018
- Module 2 : du 15 au 19 octobre 2018
- Module 3 : du 19 au 23 novembre 2018
- Module 4 : du 7 au 11 janvier 2019
- Module 5 : du 4 au 8 février 2019
- Module 6 : du 11 au 15 mars 2019

L'examen écrit et l'oral se déroulent à l'issue du parcours de formation, sur la période de mai-juin 2019.

IV - COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation est de 7 600,00€ (hors frais de repas, d'hébergement et de déplacement, à la charge de l'organisme).



La prise en charge de la formation sur les fonds de la professionnalisation est fixée sur la base d'un forfait à hauteur de 12€ / heure de formation, avec :

- 192 heures d'enseignements,
- 24,50 heures d'accompagnement,
- 14 heures d'actions d'évaluation.



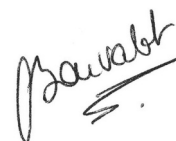
Pour toute demande d'information complémentaire sur le dispositif, vous pouvez contacter :

Anne-Clémence Valette, Responsable projet en3s

04 77 81 15 32

anne-clemence.valette@en3s.fr

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Carole BONVALOT

Directrice du Développement
et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe

(s) :

- Annexe - Plaquette de présentation,

